

Quelles sont les obligations d'un propriétaire d'une installation septique?

Afin de protéger et améliorer la qualité du milieu et en prévenir sa dégradation, le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*¹ (ci-après « Règlement ») a été adopté le 9 juillet 1981. Depuis son adoption, les municipalités sont responsables d'exécuter et de faire exécuter ce règlement. À cet effet, ces dernières doivent statuer sur les demandes de permis soumises et délivrer le permis requis en vertu du Règlement. Elles doivent également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances ou les causes d'insalubrité. Soyez avisé que la Ville de Normandin a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*² d'installer, entretenir ou rendre conforme au Règlement tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, le tout aux frais du propriétaire dudit système.

Le citoyen a aussi des devoirs en vertu du Règlement qu'il doit respecter. À cet égard, il ne peut rejeter des eaux usées ni permettre leur rejet dans l'environnement. Lorsque cela est nécessaire, il doit mettre en place un dispositif pour traiter les eaux usées. Enfin, il doit entretenir le dispositif pour traiter les eaux usées desservant sa résidence, tel que l'indique l'article 3.2 du Règlement : « *Entretien du système de traitement : Le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement des eaux usées est tenu de veiller à son entretien. Ainsi, il doit notamment s'assurer que toute pièce d'un système dont la durée de vie est atteinte soit remplacée.* »

Enfin, si vous entreprenez des démarches afin de remplacer vos installations septiques, ou l'une de ses composantes, vous devez obtenir un permis auprès de la soussignée. Vous trouverez sur le site internet de la ville une liste de professionnels qui peuvent préparer un rapport de caractérisation des sols et du terrain récepteur. Ils peuvent également procéder à la vérification de la conformité des installations septiques existantes. Pour une durée limitée, Revenu Québec a instauré le crédit d'impôt « *Installation d'assainissement des eaux usées* ». Vous pouvez vérifier auprès de Revenu Québec comment y participer et si vous y êtes admissible. Vous devez garder vos factures ainsi que compléter un formulaire et le faire signer par votre entrepreneur. Ce formulaire est disponible sur le lien suivant :

http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/formulaires/tp/tp-1029_er_a.aspx

¹ RLRQ c. Q-2, r.22 anciennement RRQ c. Q-2, r.8

² RLRQ c. C-47.1

Nom de l'entreprise	Adresse	Ville	Code postal	Téléphone	Territoire d'intervention	Commentaires
Jimmy Bouchard	2276, du Saphir	Jonquière	G7T 0B9	(418) 812-9377	Québec	Prix forfaitaires (tout compris) ou la pièce en fonction des besoins. Également mise à niveau d'installations existantes.
Denis Lavoie ing <i>Expertise en bâtiment & traitement des eaux</i>	491 des Ardennes	Alma	G8C 1G2	(418) 481-1916 Cell : (418) 668-1601	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Expertise traitement des eaux tel que : caractérisation du terrain et conception de fosse septique.
<u>Géonortech</u>	66, rue de la rivière	Saint-Prime	G8J 1Y7	(418) 902-0999 Sans frais : 1 855 992-0999	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Les contacter pour connaître le forfait.
<u>Groupe multiconseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean</u> (Sébastien Tremblay)	640, rue Côté Ouest, local 102	Alma	G8B 7S8	(418) 668-7967 poste 231	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Forfait tout compris.
<u>GVE Consultant en installations septiques</u>	5613, chemin de l'Église	Laterrière	G7N 1P1	(418) 678-3392	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Les contacter pour avoir une soumission, ajuste ses tarifs en fonction de la distance parcourue à partir de Ville Saguenay.
<u>MSH Planification et gestion de projet</u> (Marc-Olivier Hébert et Marc-André St-Pierre)	100, rue Cartier	Dolbeau-Mistassini	G8L 3K1	(418) 515-0795 (418) 671-8778	Québec	Services d'ingénierie.
Nicolas Blackburn	379, rue des seigneurs	Dolbeau-Mistassini	G8L 0C8	(418) 618-1217	MRC Maria-Chapelaine	Les contacter pour une soumission.
Philippe Racine	1938, chemin des Villas	Chicoutimi	G7H 5A7	(418) 540-3548	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Tarif forfaitaire incluant les déplacements.
<u>Septi Concept</u> (Martin Lapointe, ing.)	2565 Du Puits	Labrecque	G0W 2S0	(418) 321-2296	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Étude de caractérisation du site et des sols et émission de conformités. Téléphoner pour soumission.
<u>Serfotec Inc.</u> (Claudia Veilleux et Richard Tremblay)	955, rang Double sud	Saint-Félicien	G8K 1W3	(418) 679-8591 Poste 227	Principalement MRC Domaine-Du-Roy et Maria-Chapelaine	Services nécessaires pour la demande de permis et la conception de la fosse septique.
<u>Service Conseil en Bâtiment J G</u> (Jocelyn Gagné)	163, rue de Boischatel	Chicoutimi	G7G 4L4	(418) 549-4440	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Les contacter pour avoir une soumission.
<u>Solution 3R</u> (Thierry Balthazard et Adeline Dropsy)	2240, rue Montpetit, Suite 1A	Jonquière	G7X 6A3	(418) 695-5556 (418) 720-6250	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Tarif forfaitaire incluant les déplacements, les contacter pour avoir une soumission.
Stéphane Boily	5700, rue de la petite rivière	Shipshaw	G7P 0A9	(418) 820-5067	Secteur Est du Lac-Saint-Jean entre Péribonka et Chambord	Tarif forfaitaire incluant les déplacements.
Sylvain Bhérer T.P.	1457, des Pétunias	Alma	G8C 1H6	(418) 482-9199	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Le contacter pour avoir une soumission.

Les résidences isolées sont soumises au réglement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 r.22). Préalablement à la mise en place d'une installation septique, une caractérisation du site et du terrain récepteur est obligatoire. Les professionnels de cette liste peuvent vous offrir ces services.

- Contactez votre municipalité ou votre MRC avant d'entreprendre des démarches afin de vous informer des permis nécessaires.
- Il est important de toujours demander plusieurs soumissions afin de pouvoir comparer les services offerts et les prix.
- Cette liste n'est pas exhaustive, elle est à titre informatif.
- Si vous connaissez d'autres entreprises qui ne sont pas inscrites dans cette liste, veuillez nous en informer afin qu'elles puissent être ajoutées.

Cette liste est disponible sur le site internet de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean :

http://www.obvlacstjean.org/files/_user/bloc_document/caracterisation_et_conception_de_fosses_septiques_-_juillet_2017_-_internet.pdf

Mise à jour : juin 2017.

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

(581) 719-1212 poste 231 – m.laroche@obvlacstjean.org

